sur cette question algérienne? Est-ce parce qu'il n'y eut jamais plus difficile affaire à plaider ? Une remarque à faire. Jamais M. Rouher n'a tant parlé et n'a été si applaudi de la majorité que sur l'Algérie et le Mexique !

—

Les contribuables apprendront avec une satisfaction mêlée d'étonnement que le gouvernement vient de faire une économie : On a supprimé l'emploi de gardien de la colonne Vendôme !

—

Un joli détail :

L'autre jour à la tribune du Corps législatif, M. le marquis de Grammont fait une attaque à fond de train, contre son préfet, M. Dubois de Vaucigny. Il lit des fragments de lettres et les commente. Par suite d'une erreur, le *Moniteur* a inséré une de ces lettres en entier, ce qui permet de voir, dans une circulaire préfectorale, des mots comme ceux-ci :

« — Dites à votre conseil municipal d'aller se faire f..... » Jamais le grave *Moniteur* n'avait inséré de tels propos.

—

L'autre soir, dans un salon où l'on causait après-dîner, les matérialistes dominaient et donnaient libre carrière à leur opinion triomphante.

— Pourquoi ne parlez-vous pas ? dit-on à la maîtresse de la maison :

— J'écoute, dit-elle, et j'admire le mal que se donnent les gens d'esprit pour prouver qu'ils ne sont que des bêtes.

Pour toute la chronique du jour : A. Dormeuil.

Une causerie à Fontainebleau.

Sous ce titre, le *Moniteur du soir*, journal officiel a publié une correspondance adressée de Paris au journal *Le Nord*, de Bruxelles. Nous reproduisons cette correspondance à titre de document :

« On parlait ces jours derniers, à Fontainebleau, de la fin tragique du prince Michel de Serbie et des manifestes de Félix Pyat qui provoquent à l'assassinat de l'Empereur. On exprimait la crainte que de si détestables exemples et tant d'odieuses excitations n'amenassent quelque nouvelle tentative contre le chef de l'Etat. L'Empereur manifesta une opinion contraire, et, comme tous les regards tournés vers lui semblaient lui demander le secret de sa confiance, il prit la parole en ces termes, que nous avons pu recueillir et que nous tachons de reproduire avec le plus d'exactitude possible :

» Dans la position que j'occupe, la vie n'a qu'un attrait : c'est d'être utile à la prospérité et à la grandeur de la France. Tant que je vivrai, je ne poursuivrai pas d'autre but, et la Providence qui m'a jusqu'ici visiblement soutenu, ne m'abandonnera pas. D'ailleurs, mon sort est entre ses mains. C'est elle qui décidera qui de ma vie ou de ma mort peut le mieux servir les intérêts du pays.

» En présence de tant de partis, animés d'ambitions rivales et de passions subversives, il n'y a de salut pour la France que si elle reste intimement liée à ma dynastie, qui seule est un symbole d'ordre et de progrès. Or, il pourrait se faire qu'une mort violente, si je venais à en être frappé, contribuât encore plus à la consolidation de ma dynastie que la prolongation de mes jours. Voyez, en effet, ce qui arrive : l'homme qui inspire ou qui commet un assassinat politique, qui se fait à la fois juge et bourreau, produit toujours un effet contraire à celui qu'il veut atteindre ; c'est le châtiment de son crime, il est inévitable.

» Ce qui vient de se passer en Serbie en est la preuve évidente. Les conspirateurs espéraient, en tuant le prince Michel, faire arriver une autre dynastie ; ils ont raffermi pour longtemps la famille des Obrenowitch. Chez nous, si un des nombreux attentats dirigés contre le roi Louis-Philippe eût réussi, il y a tout à parier que la maison d'Orléans régnerait encore sur la France.

» Demain, aujourd'hui, si je tombais sous le coup d'assassins, le peuple d'une seule voix acclamerait mon fils ; et même si toute la famille impériale disparaissait, il irait, comme en Serbie, chercher quelque petit neveu héritier de mon nom, un Milano quelconque, pour relever le drapeau de l'Empire, venger le meurtre et sanctionner une fois de plus cette vérité que le parti qui trempe ses mains dans le sang ne profite jamais de son crime.

» Aussi puis-je envisager l'avenir sans crainte : que je vive ou que je meure, ma vie ou mort sera également utile à la France, car la mission qui m'a été imposée s'accomplira, soit par moi, soit par les miens. »

« Ces paroles ont été dites au milieu d'un cercle assez nombreux ; quelques-uns des assistants nous les ont répétées. Nous avons pensé qu'elles ne seraient pas sans intérêt pour nos lecteurs, auxquels nous pouvons en garantir la complète authenticité. »

—

L'Empereur. — L'avenir est à moi !
Le Poète. — L'avenir est à Dieu, Sire !
(V. Hugo. — *Odes*.)

CHRONIQUE LOCALE

Le ministre de la guerre vient d'arrêter les dispositions suivantes pour la composition des cadres de sous-officiers et caporaux de la garde nationale mobile :

Les officiers de la garde nationale mobile ne sont liés au service par aucun engagement.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers se recruteront : 1° parmi les sujets provenant de l'appel ; 2° parmi ceux provenant, comme volontaires de l'armée, après un ou plusieurs congés, ou de la classe civile et n'ayant pas dépassé 40 ans ; 3° parmi les militaires retraités et les militaires en activité comptant 25 ans de service

Les hommes des deux premières catégories se trouveront seuls liés au service, soit comme appelés, soit comme engagés.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers seront choisis de préférence parmi les gardes nationaux mobiles provenant de l'appel. En cas d'insuffisance de personnel, d'anciens militaires, ayant dépassé la limite d'âge fixée pour s'engager, pourront être investis de ces grades.

Par arrêté municipal, une enquête est ouverte sur l'utilité publique du projet de modification de parties des alignements de la *rue dite Chemin du Fresnoy*, entre le Chemin du Mont à-Leux et la rue de l'Ouest.

Les pièces du projet resteront déposées pendant quinze jours au secrétariat de la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, M. le juge de paix du canton de Roubaix-ouest, nommé commissaire-enquêteur, recevra à la Mairie de Roubaix, dans la salle d'audience, les 27, 28 et 29 juillet, de onze heures à midi, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet.

On nous demande quelle a été la décision de la commission d'architectes, nommée pour examiner l'état du clocher de St-Martin Nous croyons savoir que cette commission a conclu au maintien du clocher, moyennant certaines réparations.

On a déjà commencé les travaux d'installation des nouvelles orgues qui, ainsi que nous l'avons dit, doivent être placées dans la tribune du milieu, sous le clocher.

Nous apprenons que les travaux d'aqueducs et de pavage des rues de l'Alma, de l'Hommelet et des Sept Ponts doivent être commencés durant la présente campagne. C'est une bonne nouvelle pour les habitants de ces quartiers déshérités.

MM. de Melun et Pajot viennent de donner leur démission de membres du Conseil municipal de Lille. La lettre suivante adressée par M. Pajot à M. le maire de Lille, donne le motif de cette détermination :

« Monsieur le Maire,

» Par une délibération récente, le Conseil municipal, en mettant les frères de la Doctrine chrétienne dans l'absolue nécessité d'abandonner la direction des écoles communales de Lille, a porté à la liberté des pères de familles une atteinte d'autant plus grave qu'elle vient frapper des hommes privés, faute de ressources, de choisir en dehors des écoles officielles des instituteurs pour leurs enfants.

» Il était permis de supposer que le Conseil s'arrêterait à cette mesure ; mais il a voulu aller plus loin, en retenant au moins temporairement ces écoles que la ville ne possédait qu'à la condition d'y maintenir des frères.

» Dans la pensée de certains conseillers (*cela ressort du procès-verbal*, je n'étais pas présent à la séance), reclamer sa propriété, c'est un TRAQUENARD ; demander l'exécution d'une condition impérative, c'est de la passion politique. Et cela s'adresse à des hommes dont toute la vie a été une longue suite d'actes de dévouement, de charité, de désintéressement.

» Je ne puis, monsieur le maire, accepter la solidarité, même lointaine, de décisions de cette nature Aussi, malgré les regrets que j'éprouve de cesser mes bons rapports avec l'administration municipale, et de retirer mon faible mais dévoué concours aux affaires de la ville, je viens vous informer que je donne ma démission de membre du Conseil municipal.

» Agréez, etc.

» Pajot.

» 16 juillet 1868. »

Les bureaux du Conseil d'arrondissement ont été composés ainsi qu'il suit :

Travaux publics : MM. Billon, comte de Brigode-Kemland, Castrique, Lambin, J. Lefebvre, Sioen.

Agriculture : MM. Cochez, Leleux, Leroy, Telliez, Vallois.

Instruction primaire, objets et vœux divers : MM. Roussel-Defontaine, Ducrocq, Legrand, Mercier, Pérot et Van Der Straeten.

Les nombreux amis qui tiennent en estime M. Edouard Dupire, l'architecte, apprendront avec plaisir l'alliance qui le fait entrer dans une famille parisienne des plus honorables. On assure qu'un mérite exceptionnel distingue la jeune épousée ; le père, M. Rozan, qui occupe une position supérieure au ministère de la justice, s'est fait connaître par ses écrits où l'érudition s'ajoute à beaucoup d'esprit. Il était impossible de souhaiter une union plus heureuse à tous égards.

Nous rappelons que c'est demain à quatre heures et demie précises qu'aura lieu, dans les jardins de M. le Maire de Roubaix, au Fresnoy, le concert d'été offert par la Grande-Harmonie à ses membres honoraires et dont voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

1. Marche d'*Haydée*..... (Auber.)
2. Ouverture d'Oberon.. (Weber.)
3. Fantaisie sur *Ernani*. (Verdi.)
4. Les *murmures du bal*, valse..... (Strauss.)

DEUXIÈME PARTIE

1. 1re partie de la *symphonie héroïque*..... (Beethoven.)
2. Grande fantaisie originale,..... (V. Delannoy.)
3. *Souvenirs de Tivoli*. Polka pour hautbois. (Bosch.)
4. Mazurka sur le roman d'*Elvire*..... (Léon Chic.)

Un fait rare et qui honore son auteur, vient de se passer au bureau de bienfaisance de notre ville :

Le nommé J.-B. Duthoit, ouvrier de ferme, habitant rue Barbieux, chez le sieur Debœuf, se trouvant sans ouvrage et dans la misère, eut recours à la charité publique et s'adressa au bureau de bienfaisance. Le profond dénûment dans lequel il se trouvait l'ayant fait admettre aux secours, il reçut du pain pendant quelques mois, jusqu'à ce que, réussissant à se placer comme ouvrier, il trouva dans son travail un salaire suffisant et cessa de se présenter au bureau de bienfaisance.

Ayant fait au bout d'un certain temps quelques petites économies et se croyant l'obligé et le débiteur de l'administration charitable, il se présenta la semaine dernière au bureau, et, s'adressant à la sœur chargée de distribuer les secours : « Ma » sœur, dit il, je crois que c'est vous qui » m'avez fait obtenir du pain quand j'é» tais malheureux.

— « Je crois effectivement vous reconnaître, dit la sœur : que désirez» vous ? »

— « Ma sœur, reprit l'honnête ouvrier » en tirant sa petite bourse, voici *cinq francs* à valoir sur le prix des avances » que vous m'avez faites en secours pen» dant que j'étais malheureux, portez cette » somme à mon avoir et bientôt je vous » apporterai un nouvel à-compte. »

La sœur stupéfaite et émue de tant de cœur fut un instant sans répondre, puis enfin elle dit à l'ouvrier : « Mon brave homme, vous saurez que l'administration charitable ne vend pas son pain aux indigents, elle le donne ; remettez votre argent dans votre poche et faites en un bon usage. »

Duthoit parut très-surpris de cette réponse, et il se confondit en remerciments *multipliés* devant la sœur et les membres de l'administration.

M. Delescluze, qu'un arrêt de la sixième chambre vient de condamner à trois mois de prison et 5.000 fr. d'amende pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, avait lui même fait partie du gouvernement de la France en 1848. Il était commissaire-général de la République dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et sans doute, en cette qualité, il reçut des magistrats des départements placés sous son administration l'assurance d'un inaltérable dévouement à la République.

M. Delescluze, né dans le Nord, avait rédigé de 1841 à 1843 l'*Impartial de Valenciennes*. Il garda peu de temps les fonctions qu'il avait acceptées après le 24 février, et s'en démit dès le lendemain du 15 mai. Il alla alors à Paris et y fonda un journal ; mais, impliqué dans les événements du 13 juin, il se retira en Angleterre avec M. Ledru-Rollin, dont il était et est demeuré l'ami.

En 1853, M. Delescluze crut pouvoir revenir en France. Il fut presque aussitôt arrêté et inculpé dans l'affaire de société secrète dite la Marianne Il refusa de répondre et de se défendre. Condamné à quatre ans de prison, il fut, à l'expiration de sa peine, déporté à Cayenne, d'où il ne revint en France qu'après l'amnistie de 1859.

Le thermomètre de M. Séverin, opticien, contour St-Martin, marquait hier à une heure après-midi, 31° ; il n'en marquait que 28 aujourd'hui à la même heure.

Nous sommes en pleine saison des *Kermesses de quartiers*. Demain dimanche, c'est le tour du quartier du Galon d'Eau et du cabaret du *Veau-d'Or*, derrière la gare.

A l'occasion des régates qui doivent avoir lieu à Boulogne le dimanche 19 juillet, la compagnie du chemin de fer du Nord a organisé un train de plaisir à destination de cette ville.

Prix : 2e classe : 7 fr ; 3e classe : 5 fr. 50 ; (aller et retour compris.)

ALLER.

Départ de Tourcoing, dimanche 19 juillet 1868, à		5 h.	10 m.
»	Roubaix . .	5	17
»	Lille . . .	5	50
»	Armentières .	6	22
»	Bailleul . .	6	39
Arrivé à	Boulogne .	10	05

RETOUR.

Départ de Boulogne dimanche 19 juillet 1868, à		6 h.	20 s.
Arrrivée à	Bailleul. . .	9	41
»	Armentières .	9	58
»	Lille. . . .	10	30
»	Roubaix. . .	11	30
»	Tourcoing . .	11	36

MM. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant se placer facilement sous les banquettes.

Ville de Roubaix.

COURS PUBLIC D'HISTOIRE NATURELLE

Lundi 20 juillet à 8 h. 1/4 du soir.

Le Renne, le Chevrotain, l'Hippopotame, le Rhinocéros et le Tapir.

Recette : Préparation de l'extrait d'absinthe.

Mercredi 22 juillet à 8 h. 1/4 du soir.

Le Phoque, le Dauphin et la Baleine.

Recette : Préparation artificielle d'un feu bleu, d'un feu blanc et d'un feu rouge.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

COURS DE LA BOURSE

Du 18 Juillet 1868

Cours de ce jour		Cours précédent	
3o/o.....	70 10	— 4o/o	70 15
4o/o.....	101 35	— 3o/o	101 50

FAITS DIVERS

Une heureuse innovation vient d'être introduite dans le service des voyageurs à la gare du chemin de fer du Nord à Bruxelles (faubourg de Cologne). A partir d'aujourd'hui, on a mis à la disposition des voyageurs des deux sexes des *cabinets de toilette*, séparés bien entendu, d'un comfort irreprochable.

Ce service est purement gratuit et offre toutes les garanties désirables. Le public applaudira de grand cœur à l'introduction de ce nouveau système dans des conditions aussi favorables.

Un écriteau au dessus du local, dans l'intérieur de la gare, porte cette inscription : *Cabinets de toilette*.

— Nous n'apprendrons rien de nouveau au lecteur en disant que les tabacs fabriqués en France sont détestables sous le rapport de la qualité et surtout sous le rapport de la confection. Il n'est pas un fumeur qui ne maudisse la régie toutes les fois qu'il choisit et veut allumer et fumer un cigare, quel que soit d'ailleurs le prix qu'il ait mis à ce produit des manufactures impériales.

Cigares étrangers, ou du moins dits étrangers, cigares français, bouts coupés, bouts tordus, tous, mais tous sont fabriqués d'une façon vraiment déplorable.

Afin de mettre le lecteur au courant de ce qui devrait être fait pour que le cigare fût bon ou tout au moins passable, nous allons l'initier aux mystères de la fabrication.

Les bouts coupés doivent être fabriqués avec du Kentucky ; les bouts tordus ordinaires avec du Kentucky et du Maryland ; les cigares étrangers, avec du Maryland, du Java, du Havane, du Chine et du Brésil. Ce dernier est ou doit être uniquement employé pour les *robes*.

On fabrique aussi des cigares avec du Havane pur, du Havane et du Maryland, du Havane et du Java et avec du Java et du Maryland.

On donne à ces cigares le titre séduisant de cigares de la Havane ; mais qu'on le sache bien, et en disant cela, nous nous adressons à des gens tout aussi expérimentés que nous et qui ne nous démentiront certainement pas, qu'on le sache bien, ces cigares dits de la Havane ne valent pas les cigares les plus inférieurs véritablement fabriqués à la Havane et en provenant.

La fabrication du tabac exige un bon choix de feuilles et beaucoup d'adresse de la part des ouvrières auxquelles elle est spécialement confiée.

Les feuilles que l'on consacre à la fabrication des cigares sont de deux sortes.

Les premières doivent être aussi grandes que possible. Elles sont destinées aux *robes*, c'est-à-dire à envelopper le cigare.

Les secondes servent à former le corps du cigare. Elles doivent toujours être écotées, soit par les cigarières, quand l'écotage est facile, soit par des ouvrières spéciales quand l'écotage demande du temps. Puis le cigare doit être roulé avec soin.

Ces prescriptions étant observées, on a un cigare présentant les caractères suivants :

Egale résistance quand on le presse avec les doigts, en divers endroits ;

La robe très-régulière et exempte de toute déchirure ;

Absence complète de bosses ou de tout autre défaut de formes ;

Enfin l'enveloppe ou robe peu ou point serrée, attendu qu'une enveloppe très-serrée, rend impossible toute tentative de fumer ce cigare quand il est sec.

Eh bien, les cigares fabriqués dans les manufactures impériales sont, à de très-rares exceptions près, très-durs, très-serrés, très irréguliers, et couverts de bosses et d'inégalités produites par des feuilles que l'on a pas écotées. Autant vaudrait fumer un morceau de bois.

Nous ne parlons ici que de la forme et nous faisons passer en première ligne le mode de fabrication, par la raison très-simple, que, un cigare serait-il fait ou composé du premier et du plus supérieur tabac, serait insignifiant et sans valeur du moment que le consommateur serait obligé de s'époumoner pour le fumer, ainsi que cela arrive pour fumer les cigares que *nous offre la régie*.

Que si l'on voulait aborder la question de la qualité des feuilles employées à la fabrication on aurait beau jeu pour pouvoir prouver leur infériorité surtout mise en regard du prix dont est vendu le cigare, quel qu'il soit, et du revenu colossal que produit à l'administration le monopole des tabacs.

Mais c'est une question que l'on ne pourrait traiter d'ailleurs sans s'exposer à d'énergiques dénégations de la part des intéressés et probablement des communiqués. L'espace consacré aux discussions sérieuses est trop restreint et trop précieux pour qu'on le laisse envahir par la prose courroucée de l'administration des tabacs. (*Journal de Paris.*)

— Une lettre de Metz nous annonce que la salle des artifices a sauté jeudi. Il y a eu un commencement d'incendie. Deux hommes ont été blessés.

— On lit dans le *Journal de l'Ain* :

« Les premiers battages des blés ont confirmé la bonne opinion qu'on s'était faite de la présente récolte. Les cultivateurs sont d'avis qu'ils auront une année exceptionnelle.

» Les maïs, les pommes de terre, les chanvres sont d'une végétation luxuriante dans la Haute-Bresse. On y a mesuré du chanvre qui avait presque trois mètres de hauteur.

» Les nouvelles du vignoble sont toujours des plus satisfaisantes. Le raisin prospère ; le grain prend un énorme développement. On remarque partout les indices d'une rare précocité, et dans six semaines, à moins de contre temps fâcheux, on parlera de vendanger. Tout annonce que la qualité sera excellente et la quantité supérieure à la moyenne. »

— Les journaux d'Odessa et de Kien annoncent que la récolte a manqué dans la Russie méridionale. La sécheresse prolongée et les chaleurs extrêmes auraient été la cause de cette calamité.

— De nombreuses adjudications de coupes de bois sont annoncées dans tous les arrondissements forestiers, du 28 août au 25 septembre.

— On écrit de Jérusalem que la grande coupole de l'église du Saint-Sépulcre est aujourd'hui entièrement revêtue de sa couverture de plomb et surmontée d'une croix en bronze doré d'un style et d'une élégance remarquables. Dans l'intérieur, les peintures murales s'exécutent rapidement ; vers la fin d'octobre, les travaux d'ensemble et de détail seront terminés et l'édifice entièrement dégagé de l'abri provisoire dont il est encore entouré.

— Marseille ne perdra pas encore de quelque temps la malle des-Indes. Le projet de la faire arriver à Brindes et traverser l'Italie, dont il est question depuis assez longtemps, était, disait-on dernièrement, à la veille d'aboutir.

En effet, il en a été question, et il y a, même eu un commencement de mesures prises dans ce but ; mais les négociations ont été abandonnées.

L'Italie, qui avait vivement sollicité ce transit, quand il s'est agi d'en assurer l'exécution, s'est trouvée impuissante à régler des trains qui assurassent à la malle anglaise un avantage sur le passage par Marseille.

Les commissaires anglais ont acquis la certitude que, loin de gagner quelques heures, la malle les perdrait au contraire.

Il a donc été convenu que les négociations seraient suspendues jusqu'après le percement du mont Cenis, et un nouveau traité va être passé avec la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

C'est partie remise, mais non abandonnée cependant ; que Marseille veille !

— On lit dans la *Vigie* de Dieppe :

« Les chaleurs torrides que nous subissons en ce moment nous ont amené un orage dans l'après-midi de dimanche dernier.

« Bien qu'il ait beaucoup plu, ce n'est point la pluie qui a caractérisé cet orage, mais un déchaînement électrique jusque-là inconnu dans notre contrée, et qui le faisait ressembler aux orages des tropiques.

« A des intervalles rapprochés, de fulgurants éclairs déchiraient les nuées, et d'effroyables détonations se faisaient entendre. Ce n'était point ce bruit sourd, puissant et majestueux qui roule et gronde pesamment en faisant trembler les vitres, mais des détonations sèches, dures, éclatantes comme celles d'un pierrier.

« La foudre est tombée plusieurs fois à Dieppe et dans les environs, mais sans causer de dommages graves.

« Chez M. Guilbert, au Pollet, elle a cassé plusieurs bouteilles d'eau-de-vie.

« Mais l'orage a ravagé d'une manière terrible les bas de la vallée de l'Yères.

« Les habitants de St-Martin-le-Gaillard se rendaient dimanche après-midi processionnellement à Cuverville, ainsi qu'ils le font chaque année, pour l'accomplissement d'un vœu.

« A peine la procession était-elle entrée dans l'église de Cuverville, que l'orage a éclaté dans toute sa fureur.

« Le tonnerre grondait, les éclairs sillonnaient le ciel, les vitres de l'église volaient en éclats et tombaient aux pieds des nombreux pèlerins épouvantés du bruit, qui croyaient toucher à leur dernière heure.

« La campagne présente l'aspect de la désolation ; les pommes et les feuilles jonchent le sol ; les chanvres sont hachés, les blés sont tordus, battus, broyés contre terre.

« A Dragueville, hameau de St-Martin-le-Gaillard, le dommage est plus considérable encore qu'à Cuverville. MM. Galy et Routier ont presque totalement perdu leurs récoltes. On croirait qu'un troupeau de moutons a parcouru les champs de blé et les a couchés par terre.

« A St-Martin-le-Gaillard, les dégâts sont moins graves ; cependant on y a ramassé des grêlons pesant vingt-deux gr.

« A St-Sulpice-sur-Yères, les blés sont versés par suite de la pluie torrentielle qui est tombée ; mais la grêle n'y a pas causé de ravages.

« Dans les environs de Bellencombre, l'orage a causé aussi beaucoup de dégâts à la récolte. »

— Les journaux de Rouen donnent quelques détails sur un grand orage qui a aussi éclaté sur cette ville lundi dernier.

La foudre est tombée en deux endroits. Sur la filature de M. Hérisson fils, route